

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 13/02/2026

Date d'affichage : 13/02/2026

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 12

Représenté : 1

Votants : 13

Etaient présents : M Christian QUATRE, M Pierre MAZILLE, M Philippe LEBLANC, Mme Fabienne PLANCO, Mme LEMAIRE Christine, M Brice CASTETS, Mme Nathalie GOMEZ, Mme Méline LEROUX, M Fabien SZOPA, Mme CANO LEGEAY Chrystel, M Jérôme LUCIANAZ, Mme Sandra FABRE

Représentés : Mr Arnaud TESQUIE

Absents : Mme Nicole HUBERT

Secrétaire de Séance : M Philippe LEBLANC

N° D20260217_01

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

Il propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel, à compter du 01/04/2026, un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Les membres du conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, acceptent cette proposition.

N° D20260217_02

NON AMORTISSEMENT DES COMPTES DES IMMOBILISATIONS DONT LE COMPTE 21532 (RESEAU ASSAINISSEMENT)

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 a impliqué de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

L'amortissement des réseaux et installations de voirie restant facultatif, Mr le Maire propose d'appliquer la faculté de ne pas amortir les réseaux divers.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas amortir les comptes d'immobilisations et notamment le compte 21532.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le panneau d'indication pour le cabinet médical de Léojac devrait arriver aux alentours du 27 février 2026.

Suite au passage de la tempête NILS, une centaine de foyers ont été privés d'électricité et de nombreux arbres sont tombés dans la commune.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui sont intervenues afin de rétablir l'ordre, et qui ont fait preuve de solidarité à l'égard des sinistrés.

Le conseil d'école a permis de mettre en évidence des problèmes de circulation sur le parking de l'école. Lorsque les conditions climatiques seront réunies, un marquage au sol sera réalisé.

À Léojac Bellegarde, le 19 février 2026

Le Maire,
Christian QUATRE

